

Dallett  
Antoine  
R<sup>e</sup>g.

9<sup>me</sup> Régiment d'Infanterie. —  
Extrait d'acte de Mort.

Nous soussigné officier payeur du 9<sup>me</sup> Régiment d'inf. de ligne complétant les fonctions d'officier de l'état civil, certifions qu'il résulte du registre intitulé à l'inscription des actes de l'état civil fait à honneur de la nation française pour le 9<sup>me</sup> Rég. d'inf. de ligne, que le nommé Antoine Dallett fusillé à la 8<sup>e</sup> frég.<sup>e</sup> du 2<sup>me</sup> Bataillon du 9<sup>me</sup> Rég., fils d'honneur et de Marie Françoise Martinet, née de Castin, citoyen de la Côte d'opercement du Doubs dans l'âge, y domicilié, signalé au registre matricule sous le N° 4785, est décédé à la bataille de Wagram le 6 juillet 1809, d'après la déclaration à nous faite le 15 juillet même année par son frère témoin malade et mourant voulue par la loi lesquels ont signé au registre avec nous à Strandorf près Vienne.

Sous-extrait conforme, signé Demauge sur l'extrait. —

Les membres du Conseil d'administration certifient que la signature ci-dessus est celle de Monsieur Demauge offr. payeur du 9<sup>me</sup> Régiment faisant les fonctions d'officier de l'état civil, et que foi doit y être accordée à Brescia le 16 décembre an 1810. —

Signé — Le Colonel Ch<sup>r</sup> G. Vautier, Rousselot Chef de Bataillon, Chatelard Chef de Bataillon, Laporte Capitaine et Guinet Surveillant pour nous sous-inspecteur aux armes signé Garin sur l'extrait. —

Transcrit sur le registre en vertu de l'article 80. du Code napoleon, par moi Maire de la Commune de Castin faisant fonction d'officier public de l'état civil soussigné.

C<sup>e</sup> dix-sept juillet Mil huit cent treize.

Maire